

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
3 JUIN 2026

Date d'affichage de
convocation
3 JUIN 2026

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **28**

2026-038

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Six,

Le 9 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de M. Pierre-Louis BRIÈRE, Maire.

Etaient présents : Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Karine CHAOUCHI, Hélène BOUTTEREUX, Maud BOUDAL, Cyril TARBÉ, Nicola ZACCARIA, Nelly SEVERAC, Jean TANCEREL, Roberto DRAPRON, Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : Thérèse MALEM à Laetitia MARCHAND
Anne BRUS à Lamia DURAND
Eric PETRETO à Nicolas BRUNET
Guénaëlle PATTE à Laetitia MARLIN
Yolande GROBON à Bertrand HOUILLON
Magali DOUSSE à Nelly SEVERAC

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Ouafae BENDRISS (entrée en séance à 20h13 à la délibération n°2026-043).

Madame Laetitia MARCHAND a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

9 JUIN 2026

**Objet : Désignation d'un
représentant suppléant
à la Commission locale
d'information (CLI) des
installations nucléaires
du plateau de Saclay**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

VU le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 125-17 et L. 2125-20,

VU l'arrêté du président du Conseil départemental de l'Essonne n°2020-ARR-MDD-0531 du 3 juillet 2020 relatif à la composition de la Commission locale d'information des installations nucléaires du plateau de Saclay,

VU le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 21 mars 2026,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire est membre de droit en qualité de représentant titulaire pour siéger à la Commission locale d'information des installations nucléaires du plateau de Saclay,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un représentant suppléant du Conseil municipal, pour siéger à ladite commission,

CONSIDÉRANT qu'en application des dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1^{er} : DÉCIDE** à l'unanimité de procéder à la désignation d'un représentant suppléant pour siéger au collège des élus de la Commission locale d'information des installations nucléaires du plateau de Saclay, par vote public à main levée.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures avant de procéder au vote.

Est proposé :

- Liste : « Unis pour Magny-les-Hameaux avec Pierre-Louis Brière » :
 - Nicola ZACCARIA

La Liste : « Ensemble pour Magny-les-Hameaux » ne présente pas de candidat.

Le Conseil Municipal procède au vote public à main levée.

Après le vote, a obtenu :

- Pour la liste « Unis pour Magny-les-Hameaux avec Pierre-Louis Brière » :

- **21 (vingt-une) voix Pour**

(Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Thérèse MALEM, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Anne BRUS, Eric PETRETO, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Karine CHAOUCHI, Hélène BOUTTEREUX, Maud BOUDAL, Cyrill TARBÉ, Nicola ZACCARIA, Guénaëlle PATTE)

- **7 (sept) Abstentions**

(Yolande GROBON, Nelly SEVERAC, Jean TANCEREL, Magali DOUSSE, Roberto DRAPRON, Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES)

- **Article 2 : DÉSIGNE** pour siéger au collège des élus de la Commission locale d'information des installations nucléaires du plateau de Saclay :

Elue représentant suppléant de la commune :

- M. Nicola ZACCARIA

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Accusé de réception en préfecture
078-217803568-20260609-2026-038-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 11 JUIN 2026

Certifiée exécutoire le : 11 JUIN 2026

Le Maire

Le Secrétaire de Séance



Pierre-Louis BRIÈRE



Laetitia MARCHAND

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).